



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football

Question écrite n° 117900

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre des sports sur le développement de la pratique du football en salle (futsal). En effet, cette pratique sportive est en constante progression dans de nombreuses collectivités et clubs sportifs. Toutefois, il apparaît très souvent qu'il manque assez souvent d'organisation et de coordination, alors même qu'il suscite un intérêt croissant de jeunes sportifs qui souhaitent le pratiquer dans leur ville. Il conviendrait donc de se pencher sur ce dossier et d'envisager un véritable plan de développement de ce nouveau sport. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Le ministre des sports est très attentif au développement de toutes les pratiques sportives comme en attestent les différents travaux entrepris sur les sports dits émergents. Concernant le futsal, la délégation de cette discipline sportive a été attribuée, par arrêté du 15 décembre 2008, à la Fédération française de football (FFF), dans le respect de la réglementation figurant dans le code du sport. Par ailleurs, dans le cadre de la convention d'objectifs triennale (2009-2012) qui lie le ministère des sports et la FFF, chaque année une évaluation est prévue sur la base d'indicateurs de performance nationaux identiques pour toutes les fédérations et sur la base d'indicateurs spécifiques qui peuvent concerner une discipline particulière, comme le futsal, en structuration. Cet indicateur permet de démontrer les efforts entrepris par la FFF en faveur du futsal sur notre territoire : le nombre d'équipes engagées, depuis 2008, dans les différents championnats fédéraux est passé de 744 à 1 448 pour la saison 2010-2011. Je constate cependant que cette activité se développe au sein de structures privées qui investissent dans des infrastructures spécifiques, évitant ainsi une pression supplémentaire sur les salles de sport municipales. Le poids pris par cette pratique pose à la FFF la délicate question de son ouverture aux structures de statut commercial.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117900

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 2011, page 9725

**Réponse publiée le :** 20 décembre 2011, page 13388